PROGRAMME SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ

POUR LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU SUD DU 60° N

LE GUIDE DE DEMANDE 2021-2022

Indigenous Services Canada
Services aux Autochtones Canada
Canada

TABLE DES MATIÈRES

Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations au sud du 60°N 1

Qui peut présenter une demande de financement? 2

Que peut-on financer? 3

Le changement climatique et la santé 4

Année d'application 6

Que doit-on inclure dans l'abstrait du financement? 7

Processus de demande et d'examen 8

Annexe A - Aperçu d'abstrait 10

Annexe B - Autres sources de financement 14

Pour obtenir de plus amples reseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec: communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/services-autochtones-canada
1-800-567-9604
ATS seulement 1-866-553-0554

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2020. Cette publication est également disponible en anglais sous le titre: Climate Change and Health Adaptation Program for First Nations South of 60°N, Funding Application Guide 2021-2022.

PROGRAMME SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET L'ADAPTATION DU SECTEUR DE LA SANTÉ

POUR LES COMMUNAUTÉS DES PREMIÈRES NATIONS AU SUD DU 60°N

Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé (PCCASS) pour les Premières Nations au sud du 60°N parallèle de Services aux Autochtones Canada aide les collectivités des Premières Nations à identifier, évaluer et réagir aux impacts sur la santé des changements climatiques.

Le financement est disponible pour le renforcement des capacités, le développement des compétences en recherch et la création de plans d'adaptation et de matériel de communication relatifs à la santé.

Le PCCASS pour les Premières Nations au sud du 60e parallèle accorde jusqu'à 100 000 dollars par année à des projets de recherche et d'action communautaire ou régionale susceptibles d'aider les Premières Nations vivant dans le sud à réduire les risques et à s'adapter aux impacts des changements climatiques sur la santé humaine.

Le thème de recherche que vous aurez choisi dépendra des priorités en matière de changement climatique et d'adaptation du secteur de la santé de votre communauté ou Nation. Les thèmes déjà examinés dans le cadre de projets comprennent les suivants :

- Évaluation des risques ou de la vulnérabilité de la communauté
- Planification de l'adaptation
- Santé mentale
- Accès aux terres
- Qualité de l'aire
- Partage des connaissances/ éducation
- Sécurité alimentaire traditionnelle
- Médecines traditionnelles
- Sécurité lors des déplacements
- Qualité de l'eau

QUI PEUT PRÉSENTER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT?

Toutes les communautés des Premières Nations situées au sud du 60°N parallèle reconnu par la Loi sur les Indiens sont admissibles au financement. Les particuliers, conseils de bande, conseils tribaux et associations, et gouvernements de communautés des Premières Nations autonomes.

Les associations et organisations bénévoles et non gouvernementales, notamment les sociétés sans but lucratif qui œuvrent au nom des communautés des Premières Nations ou en partenariat avec elles sont également éligibles, mais la communauté **doit** diriger le projet et identifier l'organisation choisie comme partenaire.

***Remarque** : La plupart des collectivités des Premières nations de la Colombie-Britannique bénéficient d'un soutien du Programme d'action pour la sante des autochtones (PASA) de la part de la Régie de la santé des Premières Nations. Veuillez contacter environmental.health@fnha.ca pour savoir si vous êtes admissible.

Les collectivités des Premières Nations et des Inuits du Nord sont soutenues par le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés du Nord. Veuillez contacter le représentant de votre région pour plus d'informations:

Yukon : merran.smith@cyfn.net
T.N.-O. : miki@nwtac.com
Nunavut : christina.beland@qhrc.ca
Nunavik : liliana.gutierrez@canada.ca
Nunatsiavut : len.oneill@canada.ca

QUE PEUT-ON FINANCER?

✔ Ce que nous pouvons financer

- Recherche dirigée par la communauté
- Évaluations des risques ou de la vulnérabilité
- Planification et mise en œuvre de l'adaptation
- Les salaires
- Honoraires pour les aînés, les jeunes et les porteurs de connaissances
- Équipement léger (p. ex. fournitures pour rassemblements, petit équipement de jardin)
- Tests en laboratoire

✕ Ce que nous ne pouvons pas financer

- L'infrastructure (p. ex. les bâtiments, les ponts, les routes, les puits)
- La capitale majeure (p. ex. les tracteurs, les panneaux solaires)
- Projets dirigés par des consultants

Pour plus d'informations sur ce que nous pouvons et ne pouvons pas financer, veuillez consulter nos autorisations du programme ou contacter un agent de programme du PCCASS via notre boîte de réception générale sac.cchap-pccas.isc@canada.ca. Pour consulter nos autorisations du programme veuillez visiter, www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1524852370986/1524852436793

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SANTÉ

Le changement climatique est un problème complexe qui a déjà des répercussions sur les collectivités des Premières Nations aux niveaux mondial, régional et individuel. Chaque communauté vit le changement climatique à sa façon, ce qui signifie que chaque communauté des Premières Nations devra se préparer et s'adapter au changement climatique de façon unique avec ses propres priorités.

Certains impacts du changement climatique se font sentir dans toutes les régions (p. ex. les événements météorologiques extrêmes), et d'autres sont de nature plus locale (p. ex. changements des routes migratoires), et il est important de considérer comment chacun de ces impacts interagira et créera des pressions sur les ressources communautaires, modes de vie, systèmes de santé, populations vulnérables (p. ex. les personnes âgées, les personnes handicapées et les enfants), et la prestation de services immédiate et à long terme.

Jusqu'à présent, nous avons vu des conditions météorologiques plus imprévisibles et extrêmes, Des érosions côtières et des glissements de terrain, une augmentation de pluie verglaçante en hiver, des hivers plus courts, plus d'incendies de forêt, des sécheresses et des inondations, la fonte des glaces de mer et des lacs, la fonte des glaciers et la fonte du pergélisol, et une chaleur extrême au printemps et en été.

Pour cette demande de financement, nous voulons savoir ce que vit votre communauté et comment votre projet contribue à l'adaptation durable.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA SANTÉ

Certains des impacts sur la santé comprennent:

- Une augmentation des problèmes respiratoires peut survenir en raison de la mauvaise qualité de l'air durant ou après les feux de forêt (causée par l'inhalation de fumée) ou les inondations (causée par la moisissure dans les bâtiments), ainsi que les impacts associés sur la santé mentale des déplacements communautaires.
- L'insécurité alimentaire causée par l'augmentation du nombre d'espèces envahissantes, le bouleversement des voies migratoires animales, l'accès réduit des chasseurs et des trappeurs aux terres et l'accès restreint à des voies de déplacement sécuritaires.
- Maladie et, dans certains cas, décès dû à des événements météorologiques extrêmes, tels qu'une chaleur extrême.
- Les impacts sur la santé mentale de la communauté en raison de la perte de médicaments traditionnels et de l'accès limité aux territoires traditionnels en raison du changement climatique.
- Faible poids à la naissance des nourrissons nés dans des conditions de chaleur extrême.

ANNÉE D'APPLICATION

Si vous n'avez pas reçu de financement du PCCASS auparavant, nous vous recommandons fortement de demander une évaluation des risques ou de la vulnérabilité afin que vous et votre communauté soyez les mieux placés pour vous adapter aux impacts sur la santé du changement climatique dans vos territoiress. L'équipe du PCCASS peut vous suggérer quelques ressources publiques pour vous aider à faire ce travail. Cette année, les demandes de financement du PCCASS seront des ***abstraits*** et les abstraits sélectionnés seront invités à soumettre une proposition complète à une date ultérieure. La priorité sera accordée aux candidats qui présentent une demande pour leur première année de financement.

Une évaluation des risques ou de la vulnérabilité consiste à effectuer des recherches pour répondre aux questions suivantes:

- Quels sont les risques liés aux changements climatiques qui touchent votre collectivité ou région??
- D'où viennent ces risques et comment affectent-ils votre communauté ou région?
- Quels membres de votre communauté ou région sont les plus vulnérables?
- De quels renseignements avez-vous besoin pour évaluer et vous adapter à ces risques?
- Comment votre communauté ou région est-elle exposée à ces risques (p. ex. source, contact avec les personnes, résultat)? Pouvez-vous créer une histoire pour expliquer vos conclusions?

Si vous avez déjà reçu un financement du PCCASS et que vous postulez pour votre deuxième, troisième ou quatrième année de financement, l'abstrait de votre projet doit inclure les informations supplémentaires suivantes:

- L'abstrait doit démontrer comment votre projet agira sur les résultats de votre évaluation du risque ou de la vulnérabilité ou de votre plan d'adaptation..
- L'abstrait doit être accompagné d'une page supplémentaire décrivant le travail que vous avez réalisé avec le financement du PCCASS à ce jour, y compris:
  - Les leçons tirées
  - Vos réussites
  - Points à améliorer
  - Prochaines étapes

Avant de postuler au PCCASS pour une autre année de financement, veuillez consulter *Annexe B - Autres sources de financement* pour voir s'il existe un meilleur programme de financement pour poursuivre votre travail d'adaptation.

QUE **DOIT-ON** INCLURE DANS L'ABSTRAIT DU FINANCEMENT?

L'abstrait de votre projet **doit** expliquer ces aspects clés de votre projet:

- Comment votre projet est **diriger par la communauté** ou la région et renforcera la **capacité** de la communauté.
- Comment votre projet a un point de mire sur les impacts du **changement climatique sur la santé** dans votre communauté.
  - Vous avez entendu parler de l'impact que le changement climatique aura sur nous tous, mais nous voulons vous aider à lutter contre les effets spécifiques du changement climatique sur la santé de votre communauté. Si vous n'êtes pas certain de ces impacts, nous vous recommandons fortement d'effectuer une évaluation des risques pour la santé ou de la vulnérabilité comme premier projet.
- Comment votre projet inclura les **connaissances locales, traditionnelles et autochtones**, y compris la collaboration avec les Aînés et les autres porteurs de connaissances.
- Comment votre projet comprendra l'engagement des **jeunes** et / ou des activités de formation.

L'abstrait doit être soumis par voie électronique en français ou en anglais.

Vous n'aurez pas besoin de soumettre un budget complet, un plan de travail détaillé, une lettre ou une résolution de soutien / conseil de bande, sauf si vous êtes sélectionné par le comité pour travailler sur une proposition complète avec l'équipe du PCCASS.

Pour plus de détails sur la façon de remplir le modèle d'abstrait, veuillez-vous référer à *l'annexe A - aperçu d'abstrait* de ce document.

Les coordonnées
Pour de plus amples renseignements sur le PCCASS, y compris sur l'admissibilité et les idées de projet, ou pour soumettre une proposition, veuillez communiquer avec nous par courriel à l'adresse suivante sac.cchap-pccas.isc@canada.ca.

Visitez également le site https://fr.climatetelling.info/ pour plus d'informations.

PROCESSUS DE DEMANDE ET D'EXAMEN

Veuillez communiquer directement avec le programme pour obtenir le «modèle d'abstrait». Ce document vous sera envoyé par courriel.

Une fois que vous avez préparé votre abstrait, soumettez-le à l'équipe du PCCASS à Services aux Autochtones Canada par le biais de notre boîte de réception générale au sac.cchap-pccas.isc@canada.ca avant minuit, heure normale du Pacifique, à la date limite de soumission: **le 21 de août 2020**. Vous recevrez un message électronique confirmant que nous avons bien reçu l'abstrait. Si vous ne recevez pas un courriel, veuillez nous contacter pour vous assurer que votre abstrait a été soumis correctement.

Vous pouvez soumettre une ébauche de proposition au PCCASS aux fins d'un examen des critères obligatoires jusqu'à deux jours avant la date limite de soumission. Les agents de programme du PCCASS ne peuvent pas rédiger d'abstraits pour les communautés.

Les soumissions électroniques d'abstraits final doivent être envoyées au: sac.cchap-pccas.isc@canada.ca.

Les propositions qui répondent aux critères obligatoires sont examinées et évalués par un comité de sélection des Premières Nations. Ce comité est formé de membres des Premières Nations de toutes les régions, d'un jeune et d'un Aîné, ainsi que de représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont une bonne connaissance des enjeux touchant les changements climatiques et la santé.

PROCESSUS DE DEMANDE ET D'EXAMEN

Les abstraits recommandés par le comité seront contactés et travailleront avec un agent de programme du PCCASS pour élaborer une proposition complète afin de recevoir du financement. Les abstraits non recommandés pour financement seront contactés par un agent de programme du PCCASS et recevront des recommandations pour recevoir du financement futur. Les résultats vous seront communiqués au plus tard à la fin de l'exercice actuel du gouvernement fédéral.

Toutes les propositions (retenues ou non) faites dans le cadre du PCCASS seront conservées et pourront être consultées au besoin tout au long de l'année.

Il s'agit d'un processus concurrentiel. Au cours d'une même année, le programme ne peut financer qu'un projet par collectivité. Par conséquent, les abstraits admissibles qui respectent les critères obligatoires ne recevront pas nécessairement du financement.

ANNEXE A - APERÇU D'ABSTRAIT

La proposition ne doit pas dépasser **deux pages recto**, en plus de la page couverture et du budget. Ce n'est pas une proposition complète, mais c'est une brève description de votre projet proposé.

Veuillez suivre le plan ci-dessous pour rédiger votre abstrait afin de vous assurer que vous disposez de tous les renseignements dont le comité a besoin pour réviser votre abstrait.

Liste de vérification des éléments d'un abstrait:

- ☐ Page couverture avec le titre du projet et vos coordonnées
- ☐ Objectif(s)
- ☐ Justification
- ☐ Connaissances autochtones
- ☐ Jeunes
- ☐ Renforcement des capacités
- ☐ Partenaires du projet
- ☐ Activités et résultats proposés
- ☐ Budget estimé

Voici une ventilation des considérations pour chaque section d'abstrait:

1 - Page couverture
Gardons les choses simples! Pas besoin d'explications dans cette section.

- Titre du projet
- Vos coordonnées
- Communauté que vous postulez au nom de
- Date à laquelle vous nous avez envoyé votre résumé
- Estimation du montant du financement que vous demandez
- Cocher «oui» ou «non» pour terminer une évaluation des risques pour la santé ou de la vulnérabilité

2 - Objectif
Expliquez en une ou deux phrases ce qu'est votre projet et son objectif. Inclure une liste à puces de un à trois objectifs du projet.

3 - Justification
Fournissez un bref contexte pour expliquer pourquoi votre communauté doit faire ce travail. Inclure des informations sur les travaux effectués à ce jour ou si cette demande de financement fait partie d'une activité plus vaste.

Gardez cette section spécifique aux besoins du changement climatique et de l'adaptation de la santé de votre communauté et comment votre projet devrait aider à l'adaptation à long terme.

Tenez compte des questions suivantes lorsque vous remplissez cette section:

- Quelle a été ou quelle pourrait être à l'avenir l'incidence du changement climatique sur la santé de votre collectivité et de votre région?
- Des mesures ont-elles été prises pour comprendre ou résoudre ce problème?
- Indiquez si le projet constitue la suite d'un autre projet de recherche communautaire ou régional.
- De quelle façon les résultats de ce projet aideront-ils votre collectivité à s'adapter aux risques pour la sante liées aux changements climatiques?

> Les propositions doivent clairement indiquer quels sont les risques pour la santé liés aux changements climatiques qui touchent votre collectivité.

4 - Connaissances autochtones [deux à trois phrases]
Expliquez comment le projet intégrera et protégera la culture et le savoir autochtones.

5 - Jeunes [deux à trois phrases]
Veuillez fournir des détails sur le taux de participation souhaité des jeunes au projet. Donnez des exemples d'activités prévues pour les jeunes et de la façon dont ces activités peuvent être ou seront profitables (p. ex. acquisition de nouvelles compétences et connaissances).

6 - Renforcement des capacités [deux à quatre phrases]
Expliquez comment ce projet renforcera la capacité de votre collectivité à s'adapter aux risques pour la santé liée aux changements climatiques. Tenez compte des questions suivantes lorsque vous évaluez vos activités :

- Comment prévoyez-vous solliciter la participation des membres de votre collectivité au projet? Y aura-t-il de la formation?
- Comment les avantages ou les activités du projet se poursuivront-ils lorsque le financement prendra fin?
- Quels sont les nouveaux outils, les nouvelles connaissances et les nouvelles méthodes que votre collectivité obtiendra pour améliorer sa capacité de mieux comprendre et gérer les effets des changements climatiques sur la santé?
    - *Il peut s'agir de nouvelles façons d'utiliser ou de consigner des connaissances traditionnelles dans le contexte de l'adaptation.*
- Quels sont les spécialistes à qui vous avez l'intention de faire appel pour soutenir votre projet? De quelle façon transmettront-ils leurs connaissances aux membres de la collectivité?

La liste des consultants et des autres partenaires de l'externe avec qui une collectivité a une affiliation doit comprendre une énumération des occasions de renforcement des capacités auxquelles ont accès les membres de la collectivité (p. ex. formation, ateliers ou activités qui favorisent le leadership de la collectivité).

7 - Partenaires du projet
Indiquez par «oui» ou «non» si vous devez travailler avec des partenaires. Si vous savez qui ils sont, veuillez les énumérer en indiquant leur nom, leur titre (s'il est connu), leur affiliation et leur rôle prévu dans le projet.

Par exemple: Nom, Directeur de la santé communautaire – Travaillera avec les détenteurs de connaissances locaux pour recueillir des informations sur les changements apportés aux médecines traditionnelles.

8 - Activités et résultats
Dans une liste, décrivez brièvement les activités que vous souhaitez réaliser avec ce financement:

- Décrivez les activités de recherche (p. ex. sondage, surveillance) qui seront mises en œuvre dans le cadre du projet. Assurez-vous de décrire comment chaque activité est liée aux risques pour la santé que vous avez relevés et aux votres objectifs.
- Si votre projet comporte une phase de mise en œuvre, décrivez ce que vous prévoyez faire (p. ex. construire un jardin communautaire).
- Énoncez les résultats attendus de votre projet (p. ex. un rapport d'évaluation de la vulnérabilité, un dépliant sur la maladie de dépérissement chronique)
- Si possible, énoncez les résultats immédiats et d'autres qui se produiront plus tard à la suite de votre travail.
- Veuillez indiquer si vous prévoyez de développer un plan d'adaptation à partir des résultats.

9 - Budget

Vous devez fournir un budget approximatif qui comprend les dépenses de base et les frais d'administration et de gestion du projet (10% maximum du budget), ainsi que le financement/soutien provenant d'autres sources. Veuillez consulter le guide de demande pour plus d'informations sur ce que le programme peut et ne peut pas financer. Voici quelques coûts à considérer:

Traitements et salaires :

Indiquez les salaires versés aux personnes embauchées spécifiquement pour le projet.

Honoraires :

Les honoraires versés aux participants (p. ex. aux aînés) sont utilisés comme geste de remerciement pour le temps et les connaissances offerts. Les honoraires ne doivent pas être utilisés comme une solution de rechange à un marché de services ou en remplacement d'un salaire, d'un traitement ou de frais de services professionnels. Il est important de noter que ces honoraires jusqu'à 350 $ par jour par personne conformément à la politique de Services aux Autochtones Canada.

Frais de services professionnels (le cas échéant) :

Indiquez la valeur estimative totale de chaque contrat à attribuer dans le cadre du projet, le nom de l'entrepreneur (s'il est connu) et l'objet du contrat. Pour les services fournis par un membre de la collectivité (p. ex. ouvrier, aîné), celui-ci doit être nommé dans l'abstrait.

Frais de déplacement, d'hébergement et de repas :

Indiquez tous les frais de déplacement, d'hébergement et de repas, ainsi que le but du voyage. Veuillez-vous servir des taux du gouvernement qui figurent à l'adresse suivante: https://www.canada.ca/fr/secretariat-conseil-tresor.html. Cliquez sur le lien Voyages puis sur Appendice C – repas et faux frais (Canada/É.-U.) pour obtenir les taux les plus récents.

Équipement et installations :

Précisez le type d'équipement nécessaire afin d'effectuer la recherche et le degré d'utilisation de cet équipement (p. ex. équipement de surveillance et d'échantillonnage).

Frais d'administration et de gestion :

Dans la plupart des cas, Services aux Autochtones Canada exige que les frais d'administration ne dépassent pas 10 % du montant total de l'accord..

- Frais de fonctionnement divers (fournitures de bureau et dépenses de fonctionnement, téléphone, impression, temps machine, télécopieur, frais d'affranchissement)
- Fournitures (y compris les fournitures de laboratoire)
- Frais de publication (précisez le nom de l'éditeur et la date prévue de publication)
- Frais d'administration (le cas échéant)

ANNEXE B - AUTRES SOURCES DE FINANCEMENT

UN RÉPERTOIRE DE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DU GOUVERNEMENT DU CANADA LIÉS À L'ADAPTATION

Voici une liste suggérée des programmes de financement fédéraux offerts aux Premières Nations qui cherchent du soutien avec la réalisation des projets liés à l'adaptation Si vous avez déjà développé votre évaluation de la vulnérabilité de la sante ou si vous avez besoin d'une programmation complémentaire, veuillez consulter cette liste qui regroupe des autres sources de financement disponibles autre que la programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé pour les communautés des Premières Nations au sud du 60°N.

Services aux Autochtones Canada

1 - Programme de lutte contre les contaminants de l'environnement chez les Premières Nations (PLCEPN)
Services aux Autochtones Canada fournit un financement dans le cadre du PLCEPN afin d'aider les communautés des Premières Nations à améliorer leur santé. Le programme aide ces communautés à cerner, à étudier et à caractériser les répercussions de l'exposition aux risques environnementaux. Ses activités sont centrées sur la communauté et comprennent : la recherche, la surveillance, l'évaluation des risques, la communication des risques.

Courriel : sac.fnecp-ppnpe.isc@canada.ca
Téléphone : 613-297-3720
Le site Web : www.canada.ca/fr/services-autochtones-canada/services/programme-lutte-contre-contaminants-environnement-chez-premieres-nations.html

2 - Initiative de gestion des matières résiduelles des Premières Nations
Cette initiative aide les Premières Nations à élaborer des systèmes durables de gestion des matières résiduelles solides grâce à des opérations et à des infrastructures modernes, à de la formation et à des partenariats. Il s'agit d'une source de financement complémentaire au Fonds d'infrastructure des Premières Nations.

Le site Web: www.sac-isc.gc.ca/fra/1491490781609/1533647730166
Veuillez communiquer avec votre bureau régional d'AANC pour obtenir de plus amples renseignements.

3 - Fonds d'infrastructure des Premières Nations (FIPN)

Le FIPN aide les collectivités des Premières Nations à moderniser et à développer leur infrastructure publique en vue d'améliorer leur qualité de vie et leur environnement. Le FIPN englobe huit catégories de projets d'infrastructure admissibles :

- Planification et renforcement des compétences
- Gestion des déchets solides
- Routes et ponts
- Systèmes énergétiques
- Connectivité
- Atténuation structurelle (auparavant appelée «Atténuation des catastrophes»)
- Protection contre l'incendie
- Installations culturelles et récréatives

Le site Web : www.sac-isc.gc.ca/fra/1100100010656/1533645154710

Veuillez communiquer avec votre bureau régional d'AANC pour en savoir plus.

Santé Canada

1 - ADAPTATIONSanté

Le programme ADAPTATIONSanté aidera le secteur de la santé à se préparer aux effets des changements climatiques et à y réagir. Il vise l'objectif de mieux comprendre les répercussions des changements climatiques sur :

- les systèmes de santé;
- la santé des Canadiens;
- repérer les groupes ou les personnes qui pourraient être plus vulnérables;
- surveiller et évaluer l'efficacité des plans.
- appuyer l'élaboration, la mise à l'essai et l'exécution de plans locaux et régionaux d'adaptation du secteur de la santé aux changements climatiques, avec l'aide de partenaires;

Courriel: hc.ccib-bcci.sc@canada.ca
Le site Web: www.canada.ca/fr/sante-canada/programmes/adaptation-sante.html

Affaires autochtones et du Nord Canada

1 - Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations

Le programme verse du financement aux communautés des Premières Nations situées au sud du 60e parallèle afin qu'elles puissent évaluer les répercussions des changements climatiques sur la gestion des urgences et les infrastructures communautaires, et intervenir.

La priorité est accordée aux communautés des Premières Nations qui sont les plus touchées par l'élévation du niveau de la mer, les inondations, les incendies de forêt, les sécheresses, les pêches et les problèmes liés aux routes d'hiver qui découlent des changements climatiques. Ces effets perturbateurs et coûteux entraînent d'importantes difficultés qui doivent être surmontées pour répondre aux besoins des communautés des Premières Nations en matière d'infrastructure.

Le programme offre du soutien aux communautés afin qu'elles puissent mener un ou plusieurs des types de projets suivants :

- évaluation des risques associés aux répercussions des changements climatiques sur l'infrastructure communautaire ou la gestion des urgences;
- élaboration et évaluation d'options d'adaptation;
- analyse coûts-avantages des options d'adaptation.

Courriel: aadnc.adaptation.aandc@canada.ca
Le site Web: www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1481305681144/1481305709311

2 - Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones

Le programme a pour but d'appuyer les Autochtones dans la conception, la mise en œuvre ou l'expansion de projets communautaires à long terme de surveillance du climat. Plus précisément, le programme appuie des projets communautaires visant à surveiller le climat et les effets environnementaux des changements climatiques sur les terres et les eaux traditionnelles. Le programme facilite également l'accès aux outils et aux pratiques exemplaires, améliore la collaboration et la coordination entre les initiatives et appuie la participation des Autochtones à la surveillance du programme. Par exemple, les activités admissibles au financement comprennent:

- l'engagement communautaire
- la formation et l'embauche de membres de la communauté qui se consacrent au projet
- l'achat et la location d'équipement de surveillance
- l'évaluation et la gestion des données
- le suivi des principaux indicateurs climatiques
- la communication des résultats de la surveillance du climat
- le réseautage

Courriel: aadnc.surveillanceclimat-climatemonitoring.aandc@canada.ca
Téléphone au 1-800-567-9604.
Le site Web: www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1509728370447/1509728402247

3 - Programme des services relatifs aux terres et au développement économique : Financement par projet

Le financement par projet concerne :

- les activités de développement économique, de gestion des terres, notamment : le renforcement des capacités, la planification, les désignations de terres favorisant le développement économique, et l'élaboration de propositions de mobilisation de ressources financières
- les services de gestion de programmes axés sur le développement économique communautaire

Le site Web: www.aadnc-aandc.gc.ca/fra/1473167344730/1473167388579
Renseignez-vous auprès de votre bureau régional d'AANC.

4 - Programme d'aide à la gestion des urgences

Le programme offre du financement aux communautés des Premières Nations afin que ces dernières puissent renforcer leur résilience, se préparer aux catastrophes naturelles et intervenir.

Du financement de projet est offert pour des initiatives, telles que

- de la formation;
- l'élaboration et la mise à l'essai d'un plan de gestion des urgences;
- la préparation en cas de tsunami;
- les évaluations tous risques;
- le renforcement des capacités en matière de prévention des incendies et de préparation en cas d'urgence
- Les urgences admissibles comprennent les incendies de forêt, les inondations, les tempêtes, et les tremblements de terre.

Le site Web: www.sac-isc.gc.ca/fra/1534954090122/1535120506707

Atlantique

Nouveau-Brunswick et Île-du-Prince Édouard
Patrick McQuarrie
Téléphone : 902-660-7116
Courriel : Patrick.McQuarrie@canada.ca

Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et Labrador
Bill Nye
Téléphone : 902-661-6244
Courriel : William.Nye@canada.ca

Ontario

Courriel : aadnc.emergencyon-urgenceon.aandc@canada.ca

Manitoba

Courriel : Mb.emergency@canada.ca

Saskatchewan

Courriel : aadnc.skemergency.aandc@canada.ca

Alberta

Téléphone : 780-495-7707
Courriel : ab.emergency@canada.ca

Québec

Courriel : aadnc.qbpagu-emapfinancement-funding.aandc@canada.ca
Téléphone : 418-951-2283

Ressources naturelles Canada

1 - Renforcer la capacité et l'expertise régionales en matière d'adaptation (RCERA)

RCERA accroît la capacité des collectivités, des organisations, des petites et moyennes entreprises et des praticiens à accéder aux connaissances et aux outils sur l'adaptation aux changements climatiques, à les utiliser et à les appliquer en contexte professionnel. RCERA cible un obstacle considérable à la mise en œuvre de mesures visant à réduire les impacts des changements climatiques au Canada : les connaissances et les outils existent, mais la capacité à les utiliser est limitée.

Courriel:
nrcan.adaptation.rncan@canada.ca
Le site Web:
www.rncan.gc.ca/changements-climatiques/impacts-adaptation/programme-renforcer-la-capacite-et-lexpertise-regionales-en-matiere-dadaptation-rcera/21325

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)

1 - Service Explorateur pour les Autochtones

Le service offre un soutien personnalisé aux Autochtones pour les aider à accéder à l'information, aux outils et aux services dont ils ont besoin pour entreprendre ou élargir des activités dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire.

Un conseiller :

- Écoute votre idée ou plan de projet et vous conseille sur les prochaines étapes
- Vous informe sur les programmes et les services de financement d'AAC
- Vous réfère à l'expert d'AAC compétent
- Vous aide à obtenir l'aide d'autres organismes fédéraux
- Fait le suivi de vos progrès

Téléphone: 1-866-367-8506 / ATS : 613-773-2600
Le site Web:
www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/service-explorateur-pour-les-autochtones/?id=1525208767407
Courriel: aafc.indigenouspathfinder-explorateurautochtone.aac@canada.ca

2 - Initiative sur les systèmes agricoles et alimentaires autochtones

L'initiative appuiera les collectivités et les entrepreneurs autochtones qui sont prêts à lancer des projets sur les systèmes alimentaires et agricoles, ainsi que les autres qui veulent renforcer leur capacité à participer au secteur agricole et agroalimentaire canadien.

Les projets doivent profiter aux peuples et aux communautés autochtones du Canada et au secteur agricole et agroalimentaire canadien. Voici des exemples de projets qui pourraient recevoir une aide financière de l'Initiative :

- Soutenir l'approche de production d'aliments frais au sein d'une collectivité autochtone, et aider à planifier et à concevoir les moyens de production agricole.
- Mettre au point un système alimentaire au sein d'une collectivité autochtone pour à la fois procurer un accès à des aliments sains, donner l'occasion aux Autochtones d'échanger des connaissances et des expériences en agriculture, et de commercialiser et de vendre leurs produits agricoles.
- Offrir une formation axée sur les compétences à une collectivité ou à une organisation autochtone pour l'aider à établir ou à agrandir une exploitation agricole.

Courriel: iafsi-isaaa@canada.ca
Téléphone : 1-866-367-8506 / ATS : 613-773-2600
Le site Web:
www.agr.gc.ca/fra/programmes-et-services-agricoles/initiative-sur-les-systemes-agricoles-et-alimentaires-autochtones/?id=1542835055742